NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

PLAN أبدأ (2016-2018)

Dix chantiers d'urgence en Trois ans pour éviter l'iceberg

Nous avons une dernière fenêtre d'opportunité pour réformer ne la perdons pas !

B*ooster* et transformer l'action publique :

Mesure n° 3 : Engager un bond de transparence et d'accès à l'information publique.

Instituer la transparence comme socle de l'efficacité de l'action de l'Etat et de sa redevabilité.

Nous proposons de mettre en œuvre d'ici fin 2017 :

- La **transparence** et la publication des états **financiers de tous les organismes publics et parapublics** (inclus les banques, les EPE, les EPIC et autres institutions paraétatiques).
- **L'accès public à tous les projets de textes de lois relevant de la sphère économique, pour consultation,** avant leur soumission à l'APN. Ceci pourrait aussi concerner les décrets présidentiels. Tous les projets de texte seront obligatoirement rendus publics sur le site du Secrétariat Général du Gouvernement pendant une durée d'un mois, pendant laquelle les remarques des citoyens seront systématiquement répertoriées.
- **La transparence totale et la publication des subventions accordées** à toutes les entreprises (publiques et privées), investisseurs et acteurs économiques, qu'il s'agisse d'exemptions fiscales, de subventions directes ou indirectes, de terrains industriels, de crédits, etc. Ces dernières devraient en outre être budgétisées.
- **La transparence sur les contrats de performance des entreprises, banques et organismes publics,** qui seront rendus publiés, tout comme les évaluations annuelles de ces performances. Cette transparence portera aussi sur les contrats-programmes entre l'Etat et ses partenaires. Transparence totale concernant les **contrats de concession** (aéroport, eau, transport, gestion portuaire) avec communication des objectifs et des performances attendues, communication des montants financiers des contrats et des engagements pris, évaluation de la performance rendue publique, notamment en préalable au renouvellement des contrats.
- **La transparence totale sur la commande publique**. Que ce soit concernant le processus d'attribution, la publication centralisée des appels d'offres et des décisions d'attribution,

que les informations concernant les termes et les bénéficiaires de contrats publics non stratégiques ou ne relevant pas de secteurs sensibles tels que la sécurité.

- **La publication des moyens engagés et objectifs fixés dans toutes les actions de soutien économique de l'Etat**, et la transparence dans l'évaluation annuelle des actions engagées (dépenses, bénéficiaires, actions réalisées).
- **Transparence totale sur les contrats, coûts réels, décaissements et rapports de suivi de tous les projets publics de plus de un milliard de DA**. Publication, pour tous les projets publics de plus de 1 milliard de DA, des estimations détaillées des coûts, des principaux contrats octroyés ainsi que les éventuels avenants, des rapports de suivi, des coûts réels et de l'état des décaissements et engagements des ministères ou agences maitres d'œuvre.
- **La transparence de la part du secteur privé** également. Ce dernier a sa part de responsabilité dans cette exigence de transparence : transparence sur les comptes des entreprises, et sanctions réellement dissuasives ; transparence sur les subventions et aides qu'elles reçoivent de l'Etat ; transparence sur leurs transactions avec l'Etat.

- **La mise en place d'un système d'information et de statistiques économiques et sociales exhaustives et fiables** qui permettront d'élaborer des politiques publiques pertinentes, ancrées dans la réalité. L'abondance d'information permettra de construire des indicateurs afin de réaliser le suivi mais aussi l'évaluation des politiques publiques dans un souci de leur ajustement et leur constante amélioration.

Impacts attendus:

Mettre fin à l'opacité dans le processus de prise de décision et ouvrir systématiquement le champ à la consultation et à la concertation afin de produire des lois et des règlementations ancrées dans la réalité et qui servent les intérêts du citoyen et de l'économie algérienne. La transparence dans la gestion des entreprises publiques amènera plus de contrôle, de performance et évitera de réitérer les échecs du passé en matière de gestion. La transparence sur les transactions permettra de mettre fin – ou de réduire- les privilèges et permettra un accès plus équitable aux ressources économiques. Enfin, la transparence génère des garde-fous qui permettent d'alerter les acteurs et de changer de cap quand l'Etat fait fausse route.

Des informations et statistiques fiables en matière économique et sociale afin de pouvoir élaborer les politiques publiques plus pertinentes et plus efficaces.

Institutions responsables : Premier Ministère et Office Nationale des Statistiques (ONS).